Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211118-04-DE
Date de télétransmission : 02/12/2021
Date de réception préfecture : 02/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres					
Membres en exercice	Présents	Votants			
45	34	34 + 7			
		pouvoirs			

Date de convocation 10 novembre 2021

DELIBERATION **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 18 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures trente. le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président.

<u>Présents</u>: Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN. Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRLIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés: Pascal BECK, Magali CLEMENT-DILLMANN, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Ludovic LEGGERI, Pascal BARTOSIK par Thierry BECKER, Céline GEOFFROY par Francis MAUGRAS, William GRAFF par Sylvie GAMEL, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, Jocelyne PANO par Pierre JULIEN. Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Budget annexe ZA de Saizerais – décision modificative n°1 N° de délibération: 4

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	41	41	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Un ajustement des crédits alloués sur le budget annexe Zone Artisanale de Saizerais vous est proposé. Il consiste en une augmentation des dépenses et des recettes de fonctionnement à hauteur de 2 601.00 €. Cette augmentation porte sur des crédits de dépenses courantes, équilibrés en recette par un ajustement de la subvention du budget principal au budget annexe.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Accusé de réception en préfecture
1551/245400601;20211118-04-DE nunauté, après
Date de réception préfecture: 02/12/2021

en avoir délibéré,
Date de réception préfecture: 02/12/2021

DECIDE de modifier le Budget annexe Saizerais 2021 comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	0.00 €	+ 2 601.00 €	+ 2 601.00 €
Recettes	0.00 €	+ 2 601.00 €	+ 2 601.00 €

Les éléments détaillés de cette modification budgétaire sont disponibles en annexe dans la maquette budgétaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Le Président,

Laurent TROGRLIC